

SCI A CASTAGNA

Société civile immobilière au capital de 4 000 €

Siège social : Rue des Platanes, 20290 Borgo

452 251 184 RCS Bastia

(la "**Société**")

ACTE SOUS SEING PRIVE

CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet, à Alata

LA SOUSSIGNEE :

HAKA, Société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 2 allée des Mimosas, lotissement Castagnola, 20167 Alata, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 518 035 324, agissant en qualité d'associé unique de la Société, propriétaire des 400 parts sociales composant le capital social de la Société (l'"**Associé Unique**") a décidé de prendre les décisions figurant dans le présent acte sous seing privé.

PREMIERE DECISION

(Constatation de la démission de Monsieur Dominique Sialelli de son mandat de gérant de la Société)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Dominique SIALELLI de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet ce jour, **constate** la démission de Monsieur Dominique SIALELLI de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet ce jour et **donne** quitus, entier et sans réserve, à Monsieur Dominique SIALELLI pour sa gestion passée.

DEUXIEME DECISION

(Nomination de Monsieur Pierre-Marie Grisoni au poste de gérant de la Société)

L'Associé Unique **décide** de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Pierre-Marie Grisoni, né le 12 janvier 1961 à Bambari (République Centrafricaine), domicilié au 2 allée des Mimosas, lotissement Castagnola, 20167 Alata et ce, avec effet à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique décide, que Monsieur Pierre-Marie Grisoni ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Gérant. Cependant, il aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais exposés dans le cadre de l'exercice de son mandat.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé Unique **confère tous pouvoirs** au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.

DocuSigned by:

F3A657A3B93749A...

HAKA

Représentée par Pierre-Marie Grisoni